

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-132462-DE-1-1

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 3 octobre  
2023  
D-2023/265**

**Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

### **Excusés :**

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## **Bordeaux - 62 rue Laseppe - Mise en vente par adjudication d'une habitation communale - Décision. Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une démarche globale de valorisation du foncier de la Ville, il vous est proposé de procéder à la vente par adjudication d'un immeuble communal vacant dont la ville est propriétaire qui ne présente pas d'intérêt pour l'administration communale ni pour les bailleurs sociaux.

Ainsi, dans le respect des principes d'équité et de transparence, et aux fins d'assurer la plus large publicité possible, une mise en vente par adjudication par l'intermédiaire du Marché Immobilier des Notaires (MIN) vous est proposée pour le bien décrit ci-après.

La mise à prix s'effectuera sur la base de l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat et conformément au cahier des charges établi par le notaire.

Il s'agit :

- **Une maison à usage d'habitation en pierre de taille de type longère : étroite à développement en longueur selon l'axe de la faîtière. L'ensemble des pièces est disposé selon un plan linéaire, chaque pièce ouvrant directement sur l'extérieur par une porte. La surface habitable est de 228 m<sup>2</sup>. La parcelle d'une contenance de 610 m<sup>2</sup> est cadastrée OX 232. La mise à prix est fixée à 660 000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 06/06/23.**

Selon les règles propres aux enchères publiques, il est ici précisé que :

- Les conditions de participation sont strictes. En effet, un versement de consignation chez le notaire est obligatoire pour participer à la vente.
- L'adjudication garantit l'attribution du bien au plus offrant sous réserve du 4<sup>ème</sup> point ci-après. Elle n'est pas soumise au délai de rétractation ou à des conditions suspensives.
- Les frais liés à l'intervention du MIN sont à la charge de l'acquéreur
- Le processus aboutit à une vente à l'issue d'un délai de surenchère de 10 jours. La ville recevra le prix de vente dans les 45 jours suivant la vente.

Le résultat de cette vente par adjudication vous sera communiqué ultérieurement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider** de la cession par voie d'adjudication de l'habitation suivante :

- **Une maison à usage d'habitation située, 62, rue de Laseppe au prix de 660 000 €.**
- **De mandater**, à cet effet, le Marché Immobilier des Notaires.
- **D'encaisser** la somme correspondante à cette vente.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération notamment le cahier des charges et l'acte de quittance du prix ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

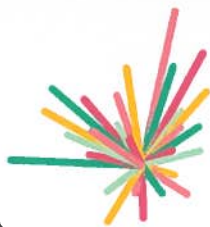
## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

DIRECTION GENERALE  
DE L'AMENAGEMENT

— DIRECTION DU FONCIER —



COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS,  
62 RUE DE LASEPPE

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
OX	232	2a28ca

DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 21/06/2023

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

30 JUN 2023

BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION DU FONCIER  
LE CARTI

PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

30 JUN 2023

Onglet: AF

NUMERO DE CLASSEMENT

MODIFIE LE

GEOMETRE EXPERT  
GEBERATIONS

PC2303404.dwg  
ARCHIVE 2023

Esplanade Charles de Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX  
05.33.89.56.29

SERVICE DEMANDEUR

DESSINATEUR: MS

DGA(DGM)



Echelle : 1/10000

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/1000

